

## Activités réalisées 2018 et 2019

---

**Une conférence** à l'Université de Genève sur le modèle australien en présence de deux médiateurs, thérapeutes et chercheurs australiens. Les intervenants ont présenté la méthodologie d'intervention appelée « child focused » ainsi que le cadre légal australien. Il s'agit d'un nouveau dispositif réalisé à l'échelle nationale depuis 10 ans. Il a permis une diminution significative de la conflictualité, une amélioration mesurable des relations de l'enfant avec ses parents séparés, et une réduction considérable des coûts pour la collectivité.

**Un « World Café »** qui établissait un état des lieux, identifiait les améliorations nécessaires et développait des idées et perspectives pour un nouveau dispositif.

**Un travail de bachelor** à la Haute école de gestion (HEG) de Genève sur les coûts économiques des séparations conflictuelles a été rédigé sous l'impulsion du REG.

**Un voyage d'études** à Bâle pour rencontrer les représentants du « Netzwerk Kinder Basel » (Réseau Enfants Bâle). Ce réseau travaille depuis une dizaine d'années en s'inspirant d'un modèle de coopération interdisciplinaire allemand (modèle du consensus ou « modèle de Cochem ») où juges, avocates et intervenants psycho-sociaux collaborent de manière horizontale avec les parents pour favoriser des solutions négociées au bénéfice de leurs enfants. La rencontre a montré aux 17 professionnels genevois qui ont fait le déplacement (dont plusieurs hauts-fonctionnaires de l'Etat) que le dispositif bâlois a fait ses preuves : le Réseau Enfants Bâle a développé une posture interprofessionnelle commune et des outils de travail spécifiques qui permettaient de significativement réduire la conflictualité des séparations en une dizaine d'années.

**Des contacts** ont également été pris avec des décideurs politiques au niveau cantonal et fédéral. Ces contacts ont abouti, entre autres, au dépôt par le Conseiller aux Etats Konrad Graber de l'interpellation parlementaire n°. 18.4191, intitulée « Favoriser le bien de l'enfant grâce à des procédures de médiation lors de conflits familiaux ». Dans sa réponse à cette interpellation, le Conseil fédéral s'est montré ouvert et intéressé à étudier des procédures et modèles novateurs. Il a mandaté l'Office fédéral de justice d'approfondir ces travaux et de s'inspirer d'expériences réussies dans les cantons. Le contexte fédéral est ainsi également propice à un changement progressif de paradigme.